

« POUR PROGRESSER, IL NE SUFFIT PAS DE VOULOIR AGIR ; IL FAUT D'ABORD SAVOIR DANS QUEL SENS AGIR. »

- GUSTAVE LE BON

MARS 2012 | VOLUME XVIII, NUMÉRO 1



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

## LES MARCHÉS

Les Bourses connaissent un bon début d'année. En témoignent éloquentement les gains de 3,7 % de la Bourse canadienne, de 9,9 % de la Bourse américaine (en dollars canadiens), et même de 7,9 % des actions internationales, alors que les investisseurs craignaient le pire pour cette dernière catégorie qui comprend l'Europe. Les craintes exprimées en 2011 se sont graduellement dissipées pour faire place à un optimisme « prudent » de la part des investisseurs.

L'économie américaine continue de surprendre positivement, mais sa croissance économique demeure modeste. Elle crée plus de 200 000 emplois par mois, ce qui est maintenant suffisant pour accueillir les nouveaux arrivants sur le marché du travail, en plus de réduire l'important taux de chômage. La situation en Europe ne s'est pas envenimée, mais on peut encore affirmer que la situation est loin d'être parfaite. À titre d'exemple, le taux de chômage en Grèce est maintenant supérieur à 20 % et les taux d'intérêt sur les obligations de 10 ans du gouvernement du Portugal frôlent encore les 12 %, ce qui fait craindre de plus en plus un défaut de paiement... Du côté des sociétés, on peut constater un certain ralentissement de la croissance des profits. On fait état encore de très bons bénéfices qui leur permettent d'ailleurs d'augmenter leurs dividendes, de racheter des actions en

circulation, et de solidifier leur bilan. Les gains boursiers du début d'année nous permettent de rappeler un point important sur l'évolution des Bourses : ce n'est pas tant le résultat économique ou financier qui dicte l'évolution d'un titre ou d'un indice boursier, mais beaucoup plus le résultat en regard des attentes des investisseurs. Or, celles-ci n'étaient pas très élevées en début d'année.

## LA GESTION PRIVÉE : 100 MILLIONS DE DOLLARS (100 M\$) D'ACTIFS SOUS GESTION

Un an à peine après sa création, notre filiale de Gestion privée de portefeuille affiche déjà une valeur des actifs sous gestion de 100 millions de dollars (100 M\$). Cette marque de confiance de nos clients nous encourage grandement, et nous tenons à leur exprimer notre plus profonde reconnaissance. Rappelons que ce service s'adresse de façon toute particulière aux investisseurs ayant accumulé des éléments d'actifs familiaux de plus de 750 000 \$ et qui souhaitent confier la gestion de leur capital à des gestionnaires professionnels. Si vous souhaitez obtenir des renseignements additionnels ou discuter de ce service, vous pouvez communiquer avec M. Robert Auger ou M. Martin Vallée au 514 394-7196 ou au 1 855 327-6166, ou prendre contact avec votre représentant, ou envoyer un courriel à [info-gestionprivée@fondsfmoq.com](mailto:info-gestionprivée@fondsfmoq.com).

## DANS CE NUMÉRO...

Calcul des rendements des Fonds et rendements personnalisés	5
L'histoire en capsule	6
Merci Claudette	7
Incorporation, oui ou non ?	7
Survot des marchés financiers	8
Rendements et valeurs unitaires des parts	9
Frais de gestion	9
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	9
Offre globale de produits et services	10
Pour nous joindre	10

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NOS SOCIÉTÉS

Au cours du mois de mars dernier, les membres du conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. et de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., ont vu leurs mandats respectifs renouvelés. Ces administrateurs sont :

- D<sup>r</sup> **Louis Godin**, Président du Conseil
- D<sup>r</sup> **Marc-André Asselin**, Vice-président du Conseil
- D<sup>r</sup> **Yves Langlois**, Secrétaire-trésorier
- D<sup>r</sup> **Claude Saucier**, Administrateur
- D<sup>r</sup> **Renald Dutil**, Administrateur
- **M. Réal Sureau**, Administrateur

M. Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint aux membres du conseil d'administration de la société mère, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. De son côté, D<sup>r</sup> Mathieu Proulx, secrétaire de l'Association des optométristes du Québec, se joint également au conseil de la société à titre de membre du comité de placement des Fonds FMOQ. Tout en félicitant les personnes concernées, nous tenons à leur réitérer nos plus sincères remerciements pour leur collaboration et leur appui tout au long de la dernière année.

## UNE CAMPAGNE REER TRÈS FRUCTUEUSE

Les résultats de la campagne REER qui s'est terminée le 29 février dernier sont des plus encourageants. Une fois de plus, nous tenons à remercier les participants aux Fonds FMOQ pour leur confiance et à les assurer de la détermination de notre équipe à toujours faire l'impossible pour en demeurer digne et, surtout, pour être constamment à la hauteur de leurs attentes.

## L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012 : CONTRIBUEZ DÈS MAINTENANT!

Il faut rappeler que le dépôt préautorisé (DPA) s'avère une méthode simple, efficace et moins douloureuse de cotiser à votre REER. Notre système permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire selon une fréquence parfaitement

adaptée à vos besoins. En plus de permettre de contribuer aisément à un REER, cette façon de faire permet d'investir tout au long de l'année, tout en atténuant l'impact de la fluctuation des marchés.

Le plafond REER pour l'année 2012 est de 22 970 \$. Ce montant correspond à 18 % d'un revenu de 127 611 \$. Si vos revenus excèdent ce montant, vous avez tout avantage à constituer en parallèle un portefeuille de compte d'épargne libre d'impôt (CELI) hors REER afin de combler la différence. Si vous vous prévalez de notre service de dépôt préautorisé (DPA), vous pouvez l'ajuster en conséquence, en communiquant avec votre représentant des Fonds FMOQ.

## LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est possible d'ajouter une quatrième tranche de 5 000 \$ au CELI, un produit d'épargne qui vous permet de mettre à l'abri de l'impôt des revenus d'un montant cumulatif de 5 000 \$ par année. Contrairement à un REER, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais, en contrepartie, il vous est possible de retirer (et de remettre) en tout temps du capital, sans aucune incidence fiscale. Si nécessaire, les représentants des Fonds FMOQ sont disponibles pour vous fournir de plus amples renseignements sur ce produit fort intéressant.

## LE COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Comme tous les fonds disponibles sur le marché, les Fonds FMOQ ont mis sur pied un comité d'examen indépendant, conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le rôle de ce comité consiste entre autres à examiner les possibles situations conflictuelles entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du fonds et de ses fournisseurs et, d'autre part, celui des participants à qui il est tenu de faire rapport annuellement, tel que le prescrit le Règlement. Le rapport de l'année 2011 du comité est maintenant disponible. Vous pouvez l'obtenir auprès de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., dans le site Internet de la Société ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)),

ainsi que dans celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Les personnes intéressées peuvent aussi joindre, par courriel et en toute confidentialité, la présidente du comité, M<sup>e</sup> Justine Lacoste ([jlacoste@fondsfoq.com](mailto:jlacoste@fondsfoq.com)).

## LES AUTRES RAPPORTS RÉGLEMENTAIRES

Tout comme le rapport du comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ est maintenant disponible dans notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) ou dans celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Vous pouvez donc consulter ou télécharger les *États financiers et le Rapport de la direction sur le rendement* de chacun des Fonds FMOQ. Vous pouvez également obtenir une version papier en communiquant directement avec nous. Si vous en avez déjà fait la demande, vous les recevrez sous peu. Ces documents contiennent nombre de renseignements pertinents, intéressants et utiles, sur les Fonds FMOQ. Nous vous invitons à les consulter et à prendre contact avec nous si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires.

## PROSPECTUS, NOTICE ANNUELLE ET APERÇUS DES FONDS FMOQ

Les plus récentes éditions du *Prospectus* et de la *Notice annuelle* des Fonds FMOQ sont maintenant disponibles. Cette année, ils sont complétés par un tout nouveau document, intitulé *Aperçu des Fonds*, qui présente les éléments essentiels de chacun des Fonds FMOQ, et ce, de façon plus simple et plus accessible. Tout comme les autres documents relatifs aux Fonds FMOQ, ils peuvent être obtenus en communiquant directement avec nous ou bien en visitant notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)), ou celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

En vertu du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* de l'Autorité des marchés financiers (AMF), nous devons disposer des renseignements suffisants pour établir 1) les besoins et les objectifs de placement de chacun

de nos clients, 2) leur situation financière, et 3) leur tolérance au risque. La raison en est fort simple : ces éléments d'information sont indispensables pour assurer l'adéquation entre vos placements et votre profil d'investisseur. Comme la presque totalité des institutions financières soucieuses de s'acquitter correctement de cette tâche, nous avons élaboré un questionnaire que nos représentants soumettent aux participants aux Fonds FMOQ lorsqu'ils les rencontrent, tout en les invitant ou en les aidant à le remplir. Si vous ne l'avez pas déjà fait, nos représentants profiteront d'une prochaine conversation téléphonique pour vous inviter à répondre aux questions ou pour confirmer vos coordonnées afin de vous transmettre le questionnaire par la poste. Au-delà de l'obligation réglementaire qui nous incombe, cette démarche s'avère un exercice de réflexion fort utile pour nos clients qui sont dès lors en mesure de mieux se connaître comme investisseurs et, par le fait même, de nous aider à mieux les conseiller.

### UN RAPPEL SUR LES INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au Québec, nous sommes tenus de vous rappeler chaque année que, pour pouvoir exécuter vos instructions transactionnelles par téléphone, nous devons avoir dans nos dossiers un *Formulaire d'autorisation limitée* dûment signé par vous, indiquant entre autres le nom du représentant de notre société à qui vos instructions sont transmises. Le Règlement prévoit aussi que les conversations téléphoniques doivent être enregistrées.

Si vous n'avez pas encore retourné ce formulaire dûment rempli et signé, nous avons l'obligation légale d'exiger que vous nous fournissiez un document signé **pour chaque transaction**. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous prions de remplir le formulaire le plus rapidement possible afin de ne pas avoir à vous soumettre à cette procédure fastidieuse ni à subir tout délai éventuel dans l'exécution de vos instructions. Pour de plus amples renseignements, il vous suffit de communiquer avec un représentant des Fonds FMOQ. Vous pouvez également vous rendre à la section « Formulaires » de

notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) afin d'en imprimer une copie. Nous vous remercions de votre prompt collaboration.

### LA CONFORMITÉ ET NOUS

Bien que les exigences décrites ci-dessus puissent sembler lourdes (tout comme certaines parties du questionnaire d'ailleurs), il est important de savoir que cette pratique découle du resserrement de la réglementation entrepris par les autorités concernées à la suite de l'éclatement de plusieurs scandales financiers, au cours des dernières années. Aussi fastidieuses puissent-elles paraître, il n'en demeure pas moins qu'elles visent à mieux protéger les investisseurs et à mieux contrôler les intervenants du marché financier. Il en va donc de l'intérêt de tous. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration à cet égard.

### UN NOUVEAU PORTAIL INTERNET DE FORMATION ET DE DIFFUSION EN LIGNE

Le projet est devenu réalité. Après plusieurs mois de travail acharné, notre portail Internet de diffusion et de formation en ligne sera accessible au cours des prochains jours. Cet outil bien de son temps vous permettra de visionner diverses conférences sur des sujets d'ordre économique et financier. Le contenu du portail ne se limitera pas aux conférences présentées dans le cadre de notre programme de soirées-conférences, car beaucoup d'autres capsules seront enregistrées exclusivement aux fins de la diffusion en ligne. L'accès à ce portail sera gratuit pour tous les clients des Fonds FMOQ, pour l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec ainsi que pour les membres de l'Association des optométristes du Québec. Les autres personnes intéressées devront s'inscrire en communiquant avec l'un de nos représentants. De plus, en collaboration avec la FMOQ, nous comptons rendre disponibles diverses conférences sur la gestion des cabinets médicaux. Nous vous invitons à surveiller vos boîtes de courriels ou à visiter notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) afin de connaître la date officielle du lancement de notre portail Internet. C'est d'ailleurs par le biais de notre site Internet que l'accès au portail sera possible. Bien entendu, nous prendrons connaissance avec intérêt des commentaires et des suggestions (p. ex. les sujets à traiter) dont vous nous ferez part.

### LES ATELIERS-RETRAITE RECONNUS PAR LE COLLÈGE DES MÉDECINS

Le vif succès remporté par les Ateliers-Retraite du programme de préparation à la retraite initié par le Collège des médecins nous incite à poursuivre notre engagement à cet égard. En effet, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est le diffuseur des modules « Préparation à la retraite – Les aspects financiers » et « Préparation à la retraite – Les assurances et aspects juridiques ».

D'une durée de trois (3) heures chacun, ces deux (2) ateliers couvrent tous les aspects des sujets abordés. Ils s'adressent à **tous les médecins omnipraticiens**, clients ou non, des Fonds FMOQ. D'ailleurs, aucune présentation de produits ni aucune sollicitation ne sont effectuées dans le cadre de ces ateliers qui donnent chacun droit à trois (3) heures de crédit de formation de catégorie 1. Même si ces séances portent le titre de « Préparation à la retraite », elles concernent les personnes de tous âges, car tous y trouvent des renseignements pertinents et utiles ainsi que des conseils judicieux sur l'organisation de leur situation financière.

Nous nous faisons un plaisir de donner l'une ou l'autre de ces formations à l'endroit choisi par les groupes de 15 personnes et plus. Plusieurs associations ont d'ailleurs profité de leur assemblée annuelle pour tenir un de ces ateliers ou même les deux. En 2012, le Collège des médecins et notre société comptons organiser des sessions de groupe ouvertes à tous les omnipraticiens qui n'y ont pas accès par le biais de leur association, qui ne peuvent pas regrouper le nombre de personnes requises, ou qui souhaitent simplement les suivre dans un cadre autre que celui de leur lieu de pratique.

**À cet effet, nous tiendrons à Laval, le mercredi 16 mai 2012, de 8 h 30 à 16 h 30, une journée d'Ateliers-Retraite au cours de laquelle il sera possible d'assister aux deux ateliers. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant.**

Suite à la page 4

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Martine Payette, Directrice, Affaires corporatives, Marketing et Communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais le 1 888 542-8597, poste 224.

De plus, deux autres ateliers sur la préparation à la retraite sont également donnés par le Collège des médecins. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur ces derniers en prenant directement contact avec le Collège (514 933-4441 ou sans frais 1 888 633-3246).

### LES NOUVEAUX RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Dans son Budget 2012-2013, le ministre des Finances du Québec a annoncé l'entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, des nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Selon les modalités décrites dans le discours sur le budget, tous les employeurs comptant plus de cinq (5) employés et n'offrant pas déjà un régime de retraite devront obligatoirement le faire d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les employeurs ne seront pas tenus de cotiser aux RVER et n'auront pas à administrer ces régimes. Ils devront toutefois effectuer les retenues à la source et choisir un fournisseur, car un seul RVER pourra être offert aux employés.

Étant donné que plusieurs de nos clients ont des employés et sont assujettis à cette obligation, les Fonds FMOQ comptent mettre à la disposition de leur clientèle un

RVER – Fonds FMOQ. Soyez assurés qu'au moment opportun, vous pourrez compter sur nous et offrir à vos employés un RVER dont le rapport qualité – prix sera exceptionnel, comme tous les autres produits et services des Fonds FMOQ. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

### LA PRÉSENCE EN RÉGIONS DE NOS CONSEILLER(ÈRES)

La tradition se maintient solidement. Nos représentants se rendent régulièrement dans les régions du Québec afin d'échanger avec les membres de la communauté médicale qui souhaitent les rencontrer. Au cours de la saison printanière qui s'amorce, les participants aux Fonds FMOQ, de même que les médecins et optométristes des régions concernées, seront avisés à l'avance, par lettre, afin de pouvoir fixer un rendez-vous à leur convenance. Saisissez l'occasion !

### MERCI CLAUDETTE

En parcourant ce numéro, les personnes qui l'ignorent apprendront la nouvelle attristante du décès de la responsable de notre service de planification financière, M<sup>me</sup> Claudette Lanthier. Outre les mots écrits dans les pages qui suivent, je veux souligner ici ma grande tristesse de perdre une collaboratrice de la première heure de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. Merci Claudette pour ton dévouement et pour toutes ces années consacrées à la Société et au mieux-être des membres de la communauté médicale québécoise.

## FONDS FMOQ GESTION PRIVÉE

## LE SERVICE DE GESTION PRIVÉE FONDS FMOQ EST MAINTENANT DISPONIBLE.

### POUR UNE OFFRE SUR MESURE, PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !

Téléphone : 514 394-7196  
Sans frais : 1 855 327-6166

[www.gestionprivée.fondsfmoq.com](http://www.gestionprivée.fondsfmoq.com)



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 25 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS**

**COMPTE AU COMPTANT**

**COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

**PAUL ANGERS | [angersp@vmbi.ca](mailto:angersp@vmbi.ca)**

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122  
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636  
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et Fonds canadien de protection des épargnants

# CALCUL DES RENDEMENTS DES FONDS ET RENDEMENTS PERSONNALISÉS

Dans l'édition de mai 2000 de la revue *Le Médecin du Québec*, nous avons abordé le calcul du rendement d'un fonds, une opération qui est régie par la Norme canadienne 81-102 *Les organismes de placement collectif* (NC 81-102) selon laquelle le rendement doit être net de tous les frais payables par tous les détenteurs du fonds. Ce rendement ne tient cependant pas compte de frais payables par quelques porteurs, comme les commissions de vente ou les frais de sortie<sup>1</sup>. Le résultat obtenu représente précisément ce qu'aurait obtenu un participant qui aurait investi au début de la période puis réinvesti, sous forme de parts additionnelles au moment de leur versement, tous les revenus et gains en capital reçus, et ce, sans rien ajouter ni retirer à son investissement initial.

## QU'EN EST-IL MAINTENANT DE VOS RENDEMENTS PERSONNALISÉS QUI SONT INSCRITS SUR VOS RELEVÉS DE PLACEMENT ?

Depuis plusieurs années, la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. utilise la méthode de calcul de rendement pondéré en fonction du temps qui repose sur la formule de liaison de la méthode Dietz modifiée. Ainsi, les rendements qui figurent sur vos relevés trimestriels tiennent compte des apports et des retraits d'argent effectués pendant la période concernée.

Pour établir les rendements personnalisés, notre système calcule les rendements tous les mois. S'il y a eu un flux monétaire (c.-à-d. un dépôt ou un retrait) durant le mois, un facteur de pondération est déterminé afin de tenir compte de la portion du mois qui a été affectée par le dépôt ou le retrait<sup>2</sup>. Une fois les rendements mensuels connus, il ne reste plus qu'à lier les rendements des 12 mois de l'année pour obtenir le rendement annuel<sup>3</sup>. Pour les périodes de plus d'un (1) an, les rendements de chacune des années sont liés, et le tout est soigneusement annualisé<sup>4</sup>.

Bien que cette méthode de calcul soit la plus couramment utilisée, il faut noter qu'un dépôt ou un retrait important, surtout en fin de période, peut fausser le rendement calculé en regard du rendement réellement obtenu en considérant les montants en dollars.

## EXEMPLE

En janvier, un client ouvre un nouveau compte avec un investissement de 100 \$. Au cours des 11 mois suivants, son investissement croît de 10 % et vaut donc 110 \$, le 1<sup>er</sup> décembre. Le client décide alors d'ajouter 9 890 \$ à son compte qui grimpe à 10 000 \$, mais son investissement chute de 1 % au cours du mois de décembre.

La valeur inscrite sur son relevé au 31 décembre sera donc de 9 900 \$. En pratique, son relevé affichera un rendement positif de 8,9 %, et ce, même si le client a effectivement perdu 90 \$.

Toutefois, tant que les investissements ne sont pas disproportionnés<sup>5</sup> en comparaison de la valeur globale du portefeuille, ou qu'il n'y a pas d'écarts de rendement majeurs entre les périodes, cette méthode de calcul fournit de très bons résultats. Il existe d'autres méthodes de calcul du rendement, mais chacune a ses défauts et ses incohérences.

La Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a opté pour cette méthode, d'une part, parce qu'elle est celle qui est la plus répandue et qu'elle permet ainsi de meilleures comparaisons et, d'autre part, parce que, pour la très grande majorité des portefeuilles de nos clients, elle représente correctement le rendement obtenu.

Il faut toutefois garder à l'esprit que, peu importe la méthode utilisée, les résultats obtenus ne sont qu'une estimation de rendement, à moins que vous n'ayez effectué aucun retrait ni dépôt dans votre compte.

Pour plus de renseignements sur cette question, ou pour discuter du rendement obtenu dans votre portefeuille, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

[Suite à la page 6 >](#)

## L'EXPÉRIENCE DE MONTPELLIER, PRÉLUDE À L'ENTRÉE DE LA MÉDECINE DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

*Olim Cous nunc Monspeliensis Hippocrates.*

*Jadis Hippocrate était de Cos, maintenant il est de Montpellier.* La tradition hippocratique dont se réclamait la Faculté de médecine de Montpellier se reflétait jusque dans sa devise. L'institution, qui jouissait d'un grand prestige fondé sur un héritage acquis du savoir des Arabes et des Juifs, voyait des étudiants de toute l'Europe s'y inscrire et la fréquenter. Certains d'entre eux sont devenus célèbres, notamment Michel de Nostre-Dame et François Rabelais; le premier pour Les Prophéties de Nostradamus, et le second, pour Gargantua et Pantagruel, les deux héros de son œuvre littéraire.

À l'instar de l'École de Salerne, celle de Montpellier s'est placée dès le départ sous le signe de l'ouverture et du libéralisme hippocratique. Pendant plusieurs siècles, elle s'est distinguée par une volonté d'indépendance qui s'affirmait par une relative tolérance et un souci d'objectivité. La préoccupation de l'École pour les réalités médicales concrètes la positionna d'ailleurs à l'antipode de la Faculté de Paris qui, en plus d'être davantage portée sur les spéculations théoriques, manifestait plus d'intransigeance et plus de conservatisme dans ses attitudes, tout en s'avérant plus fortement attachée aux dogmes théologiques et philosophiques.

L'édit de Guilhem VIII (1180) avait consacré la liberté des maîtres d'y enseigner, peu importe leur origine et leur foi, sous réserve d'une preuve de leurs capacités, et ce, par des manuscrits ou leur expérience. L'apprentissage de la médecine à Montpellier consistait en une synthèse des enseignements des différents maîtres présents dans la cité. Le savoir était au centre de leurs préoccupations et de celles de leurs élèves, et tous allaient le chercher là où il se trouvait.

L'exemple montpelliérain allait cependant démontrer les limites de cette liberté absolue et mettre en évidence la nécessité de subordonner la reconnaissance de la qualité de médecin à des titres et à des diplômes de valeur certaine. C'est par l'entrée de la médecine au sein de l'enseignement universitaire que cet impératif se matérialisa.

Sources : DARICAU-LUGAT, Caroline, Regards sur la profession médicale en France médiévale (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup>), Cahiers de recherches médiévales et humanitaires. BARIÉTY, Maurice et Charles COURCY, Histoire de la Médecine, Librairie Arthème Fayard, 1963.

<sup>1</sup> Les Fonds FMOQ ne comportant pas de commission, il n'y a aucuns frais ni à l'achat, ni à la vente.

### <sup>2</sup> Formule de la méthode Dietz modifiée

$$\text{Rendement mensuel} = \frac{\text{VMF} - \text{VMI} - \text{F}}{\text{VMI} + \text{FP}}$$

où

- VMF = Valeur marchande du portefeuille à la fin du mois
- VMI = Valeur marchande du portefeuille au début du mois
- F = Somme des flux monétaires (dépôts – retraits)
- FP = Somme de chaque rentrée ou sortie de fonds Fi multipliée par sa pondération Pi.
- Fi = Chaque flux monétaire
- Pi =  $\frac{N - J_i}{N}$

où

- N = Nombre de jours dans le mois
- Ji = Nombre de jours qui se sont écoulés entre le début du mois et de la date du dépôt ou retrait

### <sup>3</sup> Formule de liaison

$$\text{Rendement} = \{[(1+R_1) \times (1+R_2) \times \dots (1 + R_n)] - 1\} \times 100$$

où

- R1 = Premier rendement mensuel calculé
- R2 = Deuxième rendement mensuel calculé
- Rn = Dernier rendement mensuel calculé

### <sup>4</sup> Formule annualisée

$$\text{Rendement annualisé} = (1 + \text{Rendement obtenu avec formule de liaison})^{(1/\text{nombre d'années})}$$

<sup>5</sup> Dans notre exemple, le 2<sup>e</sup> investissement était de 90 fois la valeur du compte (9 890 \$ contre 110 \$).

# MERCI CLAUDETTE

L'équipe des Fonds FMOQ pleure la perte d'un de ses piliers, M<sup>me</sup> Claudette Lanthier, décédée le 15 mars dernier. Pendant tout près de douze ans, notre collègue Claudette nous a gratifiés de ses compétences, de ses talents et de son professionnalisme, certes, mais d'abord et avant tout de son dévouement, de son affabilité et de son intégrité exemplaires.

Ses collègues de travail, de même que les participants aux Fonds FMOQ, appréciaient l'expertise et le jugement sûr de cette planificatrice financière reconnue dont ils sollicitaient les conseils avisés et mûrement réfléchis. En plus de jouer un rôle prépondérant dans la mise sur pied de notre service de planification financière dont elle assumait la responsabilité et le développement avec beaucoup de savoir-faire, elle a toujours contribué au progrès de notre organisation. Que ce soit par sa participation à la mise sur pied de nos ateliers reconnus dans le cadre du programme de préparation à la retraite du Collège des médecins du Québec, à son implication dans la structuration de nos produits et services relatifs à la pratique médicale en société, dans la rédaction de nombreux articles ou dans la préparation et l'animation de soirées-conférences pour notre clientèle, Claudette était toujours une référence.

Les nombreux professionnels de la santé qui ont bénéficié de son expertise, de même que ses collègues de travail, conserveront d'elle le souvenir chaleureux d'une femme intelligente, méthodique, efficace et dynamique, dont le jugement sûr et l'objectivité en faisaient une personne-ressource digne de grande confiance.

À tous les membres de sa famille et à ses proches, nous exprimons nos vives condoléances.

**Pour ce que tu as fait et, surtout, pour ce que tu as été et demeureras à tout jamais, merci Claudette.**



## BUDGETS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

À la suite du dépôt des récents budgets provincial et fédéral, nous sommes à préparer un document d'information relatant les principaux points d'intérêt. Nous afficherons cette information dans notre site Internet dès qu'elle sera complétée et nous reviendrons avec une chronique à ce sujet dans notre prochain numéro (juin 2012).

## INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?

### VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale.

**N'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.**

## DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Une série de données économiques encourageantes ont permis aux marchés boursiers de se redresser substantiellement au cours du premier trimestre de 2012. Le ton a été donné par la Banque centrale européenne à la mi-décembre lorsqu'elle est allée de l'avant avec son programme de refinancement des institutions financières. Ceci favorisa fortement le sentiment des investisseurs, lequel a été magnifié dès la première semaine de janvier avec la parution d'intentions d'achats en hausse dans les secteurs manufacturiers européens, américains et chinois ainsi que par une amélioration notable des chiffres d'emploi aux États-Unis. La série de publications économiques positives s'est étalée jusqu'à la mi-mars et a été supportée par des politiques monétaires accommodantes de la part de nombreuses banques centrales.

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Il n'y a eu aucune modification à la politique monétaire de la Banque centrale du Canada, ni à celle de la Réserve fédérale américaine. Les plus récents commentaires de M. Carney faisaient état d'améliorations marginales de l'économie, alors que M. Bernanke décrivait une reprise toujours fragile, laquelle commande encore des politiques monétaires extraordinaires. Nous croyons que des progrès plus soutenus de l'économie canadienne sont requis avant que la Banque du Canada ne redresse tranquillement son taux directeur vers une politique monétaire neutre. Du côté des États-Unis, la Réserve fédérale maintiendra assurément sa politique de taux court à terme à zéro pourcent jusqu'en 2014. Nous croyons d'ailleurs que les probabilités sont à l'effet que cette politique « à taux zéro » sera maintenue au-delà de 2014 afin de favoriser la compétitivité des entreprises américaines. Au premier trimestre, les obligations ont été impactées négativement par le mouvement des investisseurs vers les actifs risqués. Après un sommet de 2,30 % à la mi-mars, les taux sur obligations gouvernementales canadiennes de 10 ans ont perdu de leur vigueur pour terminer le trimestre sur 2,12 %, soit à moins de 25 points de base leur creux historique atteint en décembre 2011. En foi de quoi, l'incertitude des investisseurs est toujours bien présente.

## MARCHÉS BOURSISERS

L'amélioration du sentiment des investisseurs a fortement contribué à l'essor des marchés boursiers. Les accords obtenus de la part des créanciers de la dette grecque ont été des facteurs angulaires à cette embellie. Ces accords ont emboîté le pas aux mesures plus

conciliantes mises en place par la Banque centrale européenne. La Banque centrale de Chine est également intervenue afin de favoriser le crédit bancaire et assurer la pérennité de la croissance économique en Chine. De nombreuses autres banques centrales ont contribué à l'expansion de la masse monétaire mondiale au cours du trimestre. Cet interventionnisme, en plus de nombreuses données économiques à la hausse, a propulsé les marchés boursiers. En fin de trimestre, toutefois, quelques annonces négatives sont venues freiner la course des marchés boursiers, lesquels se trouvaient en zone de « sur-achat ». Nous sommes d'avis que tout repli des indices ne sera que temporaire et représentera une occasion aux investisseurs d'ajouter à leurs positions en actions.

## À L'HORIZON

Le message envoyé par les banques centrales à travers le monde entraîne un regain de confiance chez les entreprises et ménages. Les efforts pour améliorer la transmission des politiques monétaires ont porté fruits; l'investissement, l'emploi, le crédit et la consommation sont en hausse. La forte productivité des entreprises dans les pays développés continue de générer des marges de profit élevées. Finalement, l'inflation demeure bien contrôlée. En somme, une majorité de facteurs nous amènent à croire que le scénario le plus probable demeure celui de l'expansion économique. Bien que la croissance réelle soit plus faible que par les années passées, ce contexte favorise les actions au détriment des obligations. Nous excluons dorénavant les risques de rechute économique mondiale. Nos scénarios alternatifs sont maintenant :

- une stagnation économique propice aux obligations et négative pour les actions,
- une crise de devise négative aux actions et partiellement néfaste pour les obligations,
- une reprise forte bénéfique aux actions et très négative pour les obligations.

Nous n'avons effectué aucune modification à notre allocation de l'actif au cours du trimestre. Nous maintenons donc la surpondération en actions canadiennes et la sous-pondération en actions internationales. Le rationnel de ce positionnement est que l'austérité fiscale de même que la réduction du levier financier continueront d'être des vecteurs de décroissance en Europe alors que la montée du prix des commodités, la résilience économique au Canada ainsi que l'amélioration des échanges avec les États-Unis sont des facteurs favorisant les actions canadiennes.

## FIERA SCEPTRE ACQUIERT NATCAN

Partenaire de longue date des Fonds FMOQ, la société de gestion de placements Fiera Sceptre inc. a récemment annoncé la conclusion d'une alliance stratégique avec la Banque Nationale du Canada en vue de l'acquisition des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. Cette filiale de la banque s'occupe de la gestion d'actifs pour des clients institutionnels comme des caisses de retraite, des fonds communs de placement, des fondations, etc. Une vingtaine de professionnels du placement de Natcan se joindront à l'équipe de Fiera qui verra son actif sous gestion passer de 29 à 54 milliards de dollars (54 G\$) et la Banque Nationale devenir actionnaire à hauteur de 35 %. M. Jean-Guy Desjardins continuera d'assumer les fonctions de président du conseil, de chef de la direction et de chef des placements. Il demeurera également l'actionnaire de contrôle de Fiera. Au terme de la transaction qui devrait être finalisée d'ici le 30 avril 2012, Fiera Sceptre remplacera sa dénomination par celle de Fiera Capital.

La gestion de portefeuille s'est grandement complexifiée au cours des dernières années. Les gestionnaires doivent notamment analyser des sociétés qui évoluent dans un monde sans frontière et des marchés qui sont influencés entre autres par un environnement économique mondial plutôt instable. À l'aide de systèmes et de méthodes de plus en plus sophistiqués, les différentes firmes de gestion doivent tenter d'obtenir les meilleurs rendements pour des niveaux de risque acceptables, et la concurrence entre elles est des plus féroces. Dans un tel contexte, la profondeur des équipes de recherche et l'expertise en gestion deviennent des incontournables, et c'est la raison pour laquelle nous voyons d'un bon œil cette acquisition qui fera de Fiera Capital l'un des cinq plus importants gestionnaires d'actifs indépendants du Canada, tout en lui permettant de se positionner *ipso facto* dans les « ligues majeures » en Amérique du Nord.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 MARS 2012

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,88	0,77	0,64	1,14	1,75	2,20	2,91	3,56	10,014
■ Omnibus	1,54	5,65	10,71	3,24	2,30	4,64	5,95	7,39	21,717
■ Fonds de placement	-2,18	3,08	8,55	2,07	1,12	3,66	5,99	8,01	22,265
■ Revenu mensuel	2,65	7,82	14,21	5,51	4,89	s.o.	s.o.	5,29 (06.10.06)	10,180
■ Obligations canadiennes	8,07	6,34	6,37	5,35	5,16	5,64	s.o.	5,67 (16.03.01)	11,610
■ Actions canadiennes	-10,36	4,03	15,14	0,38	0,46	5,94	7,86	8,57 (31.05.94)	20,750
■ Actions internationales	4,13	5,42	11,66	-0,95	-3,97	-0,46	2,46	2,22 (31.05.94)	7,882

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,79 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport ; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

### IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devrons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

### FRAIS DE GESTION AU 29 FÉVRIER 2012

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,73 %	■ Monétaire	<b>0,42 %</b>
Équilibrés canadiens	2,18 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	<b>1,00 %</b>
Équilibrés	2,20 %	■ Placement	<b>1,00 %</b>
Obligations canadiennes	1,41 %	■ Obligations canadiennes	<b>1,00 %</b>
Actions canadiennes	2,15 %	■ Actions canadiennes	<b>1,00 %</b>
Actions mondiales	2,53 %	■ Actions internationales	<b>1,00 %</b>

\* Source : Morningstar

### FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	30.12.11	Écarts	30.12.11	Écarts	30.09.11	Écarts	30.06.11	Écarts	25.03.11
<b>S&amp;P/TSX</b> (Toronto)	<b>-11,7 %</b>	12 392,18	3,7 %	11 955,09	2,8 %	11 623,84	-12,6 %	13 300,87	-5,3 %	14 039,39
<b>S&amp;P 500</b> (New York) **	<b>8,9 %</b>	1 404,96	9,9 %	1 278,96	8,8 %	1 175,38	-7,7 %	1 273,52	-1,3 %	1 289,81
<b>MSCI EAEO</b> (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	<b>-7,0 %</b>	1 549,58	7,9 %	1 436,54	0,7 %	1 426,68	-13,4 %	1 647,14	-1,1 %	1 665,90
<b>DEX Univers</b> (obligations canadiennes)	<b>9,2 %</b>	861,10	-0,2 %	863,00	2,1 %	845,30	5,1 %	804,10	2,0 %	788,20

\* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

\*\* convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers<sup>1</sup> aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

## ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

### Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

### Fonds FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

### Autres familles de fonds communs de placement<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

### Obligations garanties<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

### Dépôts à terme<sup>5</sup> et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

### Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice<sup>6 ou 7</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

### Service de Gestion privée<sup>8</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

<sup>(1)</sup> directement ou par le biais d'ententes de partenariat

<sup>(2)</sup> vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

<sup>(3)</sup> vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

<sup>(4)</sup> Épargne Placements Québec<sup>MD</sup> est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

<sup>(5)</sup> Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

<sup>(6)</sup> offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

<sup>(7)</sup> offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

<sup>(8)</sup> offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



**Montréal**  
1440, rue Sainte-Catherine Ouest  
Bureau 1111  
Montréal (Québec)  
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

**Québec**  
Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 310  
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

**Site Internet**  
[www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)

**Courriel**  
[info@fondsfoq.com](mailto:info@fondsfoq.com)



ACTIFS EN SANTÉ